

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Accident de chasse nocturne à Bitam

## Il confond son grand-père à un chat huant

SSB

Bitam/Gabon

ON a frôlé le pire au village Effack-Bibe, dans le district de Meyo-Kyé, département du Ntem dont Bitam est le chef-lieu. Un jeune homme, Edouard Ella Nguéma, parti faire une partie de chasse très loin en brousse, dans la nuit du 23 au 24 février 2018, aurait tiré accidentellement sur son grand-père Ndong Mintsa, 70 ans, en le confondant, semble-t-il, à du gibier.

Le récit de Ella Nguéma, actuellement en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Bitam, est le suivant : alors qu'il était en train de pister les animaux très loin en brousse, il a aperçu, en braquant sa lampe-torche, un chat huant dans sa ligne de



Photo : SSB

Les jours du septuagénaire ne sont plus en danger.

mire. Après avoir armé son fusil et fait feu sur la proie, il a entendu, à sa grande surprise, le cri assourdis-

sant d'un être humain. C'est en s'approchant de plus près pour s'enquérir de la situation, qu'il se ren-



Photo : SSB

Les dégâts causés par le fusil de Ella Nguéma.

dra compte que ce qui s'apparentait au chat huant n'était, en réalité, que son grand-père. Ce dernier gisait dans une mare de sang. L'effet de surprise passé, le jeune homme a immédiatement transporté, d'abord, la victime de la forêt au village, ensuite au centre médical de Bitam où Ndong Mintsa a été admis en soins

intensifs. Aux dernières nouvelles, ses jours ne sont plus en danger.

Il se raconte que Ndong Mintsa était porté disparu depuis près de 48 heures, avant cet incident. Toutefois, des questions subsistent : le septuagénaire a-t-il été victime d'une agression de la part de son petit-fils ou alors s'est-il réellement

transformé en chat huant et dans quel but ? Ce sont les questions, parmi tant d'autres, qui taraudent les esprits dans le département du Ntem.

Notons que le chef de regroupement d'Effack-Bibe a failli à sa mission qui consistait, normalement, à dresser un rapport de circonstance et à alerter les autorités. L'agresseur présumé a, lui aussi, failli à ses responsabilités : après avoir déposé son grand-père à l'hôpital, il ne s'est pas rendu à la gendarmerie pour déclarer l'accident. Ce n'est que bien plus tard, quand l'affaire s'est ébruitée, qu'il sera arrêté par les gendarmes.

Dans tous les cas, une enquête a été ouverte pour en savoir davantage sur cette affaire qui dépasse, assurément, l'entendement.

## Lutte contre la contrefaçon des billets de banque

## Un trio de malfaiteurs dans de sales draps

AEE

Libreville/Gabon

Une association de malfaiteurs, ayant à sa tête Franck Dimitri Kawoula et comme membres Alex Makoma Tsamba et Alpha Mouleka Massala, est dans le collimateur de la justice pour fabrication de la fausse monnaie. Épinglés par la police judiciaire, les trois suspects attendent d'être présentés devant le parquet de Libreville pour être fixés sur leur sort.

LE service des Affaires économiques et financières de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ) vient de mettre hors d'état de nuire un trio d'individus soupçonnés de s'adonner à la fabrication de billets de banque. Les trois suspects sont des Gabonais : Franck Dimitri Kawoula, 35 ans, Alex Makoma Tsamba, 25 ans, et Alpha Mouleka Massala, 43 ans.

Sieur Kawoula est présenté comme le cerveau de la bande. Il avait déjà été interpellé pour les mêmes faits en 2011, par la gendarmerie nationale, révèle un Officier de police judiciaire (OPJ). Selon la même source, le récidiviste a avoué aux enquêteurs qu'il falsifie des billets de banque, parfois jusqu'à 10 millions de francs, en une seule opération. Et pour mettre en circulation ces billets de banque contrefaits, il louait les services de Makoma Tsamba et de Mouleka Massala.

Lors de la perquisition de son domicile, au PK 12, les enquêteurs ont trouvé, dans une pièce de la maison, tout



Photo : Abel Eyeghe

Franck Dimitri Kawoula et ses deux complices présumés...



Photo : Abel Eyeghe

... Alex Makoma Tsamba (G) et Alpha Mouleka Massala.



Photo : Abel Eyeghe

Une partie du matériel de...



Photo : Abel Eyeghe

... travail des faussaires.

un arsenal constitué d'objets divers et de machines pour sa basse besogne. « C'est avec ce matériel qu'il procédait à la fabrication des faux billets de banque », explique un Officier de police judiciaire.

Rencontré au bureau de police, Franck Dimitri Kawoula nous a expliqué lui-même la technique qu'il utilisait pour parvenir à ses fins. « Il me faut plusieurs choses pour avoir un produit fini, a-t-il indiqué. Je fais venir les clichés des billets de banque du Cameroun. (...) je les photocopie avant de les découper avec une machine.



Photo : Abel Eyeghe

Des faux billets retrouvés dans le "laboratoire" de sieur Kawoula.

Puis, ils sont nettoyés avec différents produits pour les

rendre plus clairs. Ensuite, j'induis la colle à PVC dessus pour les rendre solides et craquants. L'étape finale est celle qui consiste à les rendre vraiment semblables aux vrais billets de banque. Il s'agit de mettre les traits grisâtres, qui permettent d'identifier un vrai billet de banque. Pour cela, j'utilise les emballages des médicaments effervescents, que je chauffe avant de les poser sur le billet, que je réchauffe encore pour le rendre authentique. Et le tour est joué.»

**RÉCLUSION CRIMINELLE À PERPÉTUITÉ.** L'air tout à

fait serein, Franck Dimitri Kawoula nous a ensuite affirmé qu'il fabriquait jusqu'à dix millions de francs en différentes coupures, au cours d'une seule opération. Ces billets de banque, qui ne sont pas légalement autorisés par la loi parce qu'étant des faux, étaient ensuite injectés sur le marché grâce à ses deux complices.

« Il nous donnait à chacun une certaine somme, en coupure de dix mille et on devait dépenser 2000 francs sur chaque faux gros billets. Le but recherché consistait à obtenir en retour la monnaie en vrais billets de banque. Après avoir écoulé tous les faux billets en notre possession, on avait droit à une commission. L'opération pouvait se dérouler sur plusieurs semaines », nous a confié, à son tour, Alpha Mouleka Massala.

Franck Dimitri Kawoula, rapporte un enquêteur, exerce dans cette activité illégale depuis 2011. Mais il a toujours su se faire discret et se faufiler entre les mailles de la justice, jusqu'au jour où une personne anonyme, au courant de ses activités louches, a saisi la police judiciaire.

L'acte commis par Franck Dimitri Kawoula, Alex Makoma Tsamba et Alpha Mouleka Massala est puni par l'article 105 du Code pénal gabonais qui condamne l'auteur d'un tel délit à la réclusion criminelle à perpétuité.

Les trois suspects méditent actuellement sur leur sort dans les geôles de la police judiciaire, en attendant d'être présentés devant le parquet de Libreville pour la poursuite de la procédure.